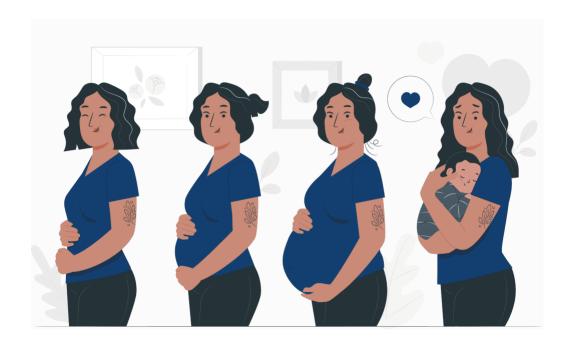
II. Commission « Périnatalité Enfance Adolescence »

PEA: PÉRINATALITÉ ENFANCE ADOLESCENCE



1. Responsables de la commission

Mme METZGER Elodie, psychologue libérale et Mme BOUNADJA Nora, sage-femme libérale.

2. Objectifs de la commission

Action 8 : organiser le suivi médical (médecin ou sage-femme) dans les 7 jours suivants la sortie de la maternité (substitution par la CPTS au dispositif Prado maternité).

Action 10: organiser des soirées de présentation thématique abordant un cas d'usage et le recours aux outils numériques. 2 soirées de présentation thématique sont à organiser : 1 thème/cas d'usage, une présentation des PS qui interviennent, un outil numérique de coordination et un outil d'évaluation.

Action 11 : réaliser un état des lieux des besoins des professionnels de santé dans l'objectif de définir un parcours pluriprofessionnel sur la périnatalité ou la santé de l'enfant.

Action 12 : participer au cahier des charges de la Maison des "1000 premiers jours", dans le cadre des travaux initiés par la Ville de Mulhouse et les partenaires (dont la CAF).

3. Composition des groupes de travail

GROUPE 1 – soirée du 1er semestre 2023 sur l'allaitement :

- 1 responsable du groupe, sage-femme libérale,
- 1 masseur-kinésithérapeute libéral,
- 1 orthophoniste libérale,
- 2 ostéopathes libéraux,
- 1 diététicienne libérale.

GROUPE 2 – soirée du 2ème semestre 2023 sur le développement de l'enfant de 0 à 3 ans :

- 1 responsable du groupe, psychologue clinicienne libérale,
- 1 masseur-kinésithérapeute libéral spécialisé en pédiatrie,
- 1 psychomotricien DE et cadre pédagogique à l'Ermitage,
- 1 directrice médicale du CAMSP de Mulhouse,
- 1 médecin coordinateur de la PCO de Thann,
- 1 neuropédiatre du CAMSP d'Illzach,
- 1 neuropsychologue libéral,
- 1 orthophoniste libérale,
- 1 diététicienne libérale,
- 1 ostéopathe libérale,
- 1 psychiatre libérale,
- 1 pédiatre libérale.

GROUPE 3 – parcours pluriprofessionnel sur la santé de l'enfant :

- 1 masseur-kinésithérapeute libéral spécialisé en pédiatrie,
- 1 directeur d'établissement de l'Ermitage,
- 1 infirmière du service Pédiatrie GHRMSA,
- 1 médecin généraliste libérale,
- 1 psychologue du GHRMSA,
- 2 orthophonistes libérales,
- 1 psychologue libérale.

GROUPE 4 – participation au cahier des charges de la maison des 1000 premiers jours :

- 1 puéricultrice du GHRMSA,
- 1 orthophoniste libérale,
- 1 sage-femme libérale,
- 1 ostéopathe libérale,
- 1 psychiatre libérale.

GROUPE 5 - mise en place d'Entr'Actes en remplacement du dispositif PRADO maternité :

- 1 responsable du groupe, sage-femme libérale,
- 1 sage-femme libérale,
- 1 pédiatre libérale.

4. Dates des réunions

Réunion plénière de la commission :

- ► le 18/01 de 19h30 à 21h30.
- ➤ le 28/03 de 19h30 à 21h30,
- le 09/05 de 19h30 à 20h30,
- ► le 26/09 de 19h30 à 21h15,
- le 12/12 de 19h30 à 21h30.

Groupe 1:

- le 20/03 de 20h00 à 22h00,
- le 23/05 de 19h30 à 21h30,
- le 15/06 de 19h30 à 22h00 soirée de présentation sous forme de table ronde « Ressources et relais en cas de difficultés d'allaitement chez vos patientes ».

Groupe 2:

- le 15/03 de 20h00 à 22h00,
- le 24/05 de 20h00 à 22h00,
- le 12/09 de 20h00 à 21h00,
- le 09/11 de 19h30 à 22h30 soirée de présentation « Les TND de l'enfant de 0 à 3 ans : mieux repérer pour intervenir plus tôt ».

Groupe 3:

- le 22/03 de 20h00 à 22h00,
- le 14/09 de 19h30 à 21h30,
- le 19/09 de 19h30 à 21h30.

Groupe 4:

- le 24/01 de 10h00 à 12h00,
- le 02/03 de 14h00 à 16h00,
- le 16/06 de 10h00 à 12h15.

Groupe 5:

- le 07/03 de 20h00 à 21h00,
- le 26/04 de 16h00 à 17h30,
- le 30/05 de 10h30 à 12h00,
- le 06/07 de 09h00 à 10h00.

5. Rapport d'activité

ORGANISER LE SUIVI MÉDICAL (MÉDECIN OU SAGE-FEMME) DANS LES 7 JOURS SUIVANTS LA SORTIE DE LA MATERNITÉ (SUBSTITUTION PAR LA CPTS AU DISPOSITIF PRADO MATERNITÉ)

Résultat à obtenir :

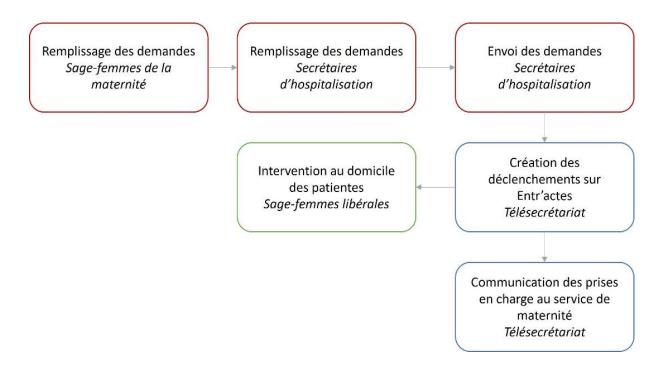
• Action 8 : description de l'organisation.

Dans l'optique de mener à bien cette action, 4 réunions ont eu lieu, la plupart incluant le GHRMSA :

Date des réunions	Ordre du jour	Participants
07/03/2023	Explication de l'outil d'adressage Entr'Actes Ebauche d'un « protocole » de demande	 Mme BLOCH, sage-femme libérale Mme BOUNADJA, sage-femme libérale Dr OBERLIN, pédiatre Dr VODOFF, pédiatre libérale Mme SCHMITT, Entr'Actes
26/04/2023	Premiers échanges autour d'une nouvelle organisation du PRADO	 Mme BOUNADJA, sage-femme libérale Mr DEBAT, Directeur de la Stratégie, coordonnateur du pôle stratégie, affaires médicales, recherche clinique du GHRMSA Dr TRYNISZEWSKI, CPTS MA Service de maternité du GHRMSA
30/05/2023	Présentation de l'outil Entr'Actes à la direction du GHRMSA ainsi qu'au service de maternité	 Mme BOUNADJA, sage-femme libérale Mme LE METAYER, CPTS MA Mme LOURENCO, Directrice référente du pôle Femme-Mère-Enfant Mme SCHMITT, Entr'Actes Dr TRYNISZEWSKI, CPTS MA Service de maternité du GHRMSA
06/07/2023	Présentation de l'outil Entr'Actes à la direction du service informatique	 Mr RIVAT, Directeur des services informatiques du GHRMSA Mme LOURENCO, Directrice référente du pôle Femme-Mère-Enfant du GHRMSA Mme LE METAYER, CPTS MA Mme SCHMITT, Entr'Actes

Ces réunions avaient pour objectif final que le GHRMSA utilise Entr'Actes en remplacement du système actuel de demande Prado. Pour diverses raisons, cela n'a pas été possible. Le courrier de refus provenant de la direction du GHRMSA est en *annexe 18*.

Nous avons donc travaillé une nouvelle procédure, schématisée ci-dessous et détaillée en annexe 19.



Des points restent cependant en suspens et devront impérativement être discutés avec la CPAM du Haut-Rhin, l'ARS Grand-Est et le GHRMSA :

Territoire

La CPTS Mulhouse Agglomération ne couvre que les 39 communes faisant partie de m2A. Or le service de maternité du GHRMSA accueille des patientes de tout le Sud du Haut-Rhin. Les autres zones couvertes par une CPTS pourront éventuellement prendre le relais, comme nous le faisons. Mais qu'en sera-t-il des territoires non rattachés à une CPTS ? Pour une meilleure continuité des soins des patientes, une réflexion devra être menée pour pallier ces situations.

Les coûts

La mise en place de cette nouvelle procédure va générer des coûts pour la CPTS. En effet, le télésecrétariat (modèle économique basé sur la volumétrie des actions réalisées) ainsi que la licence d'abonnement à Entr'actes (environ 20 000€ par an) représentent un budget conséquent. Se pose donc la question du financement de ces outils sur le long terme.

Pérennité du dispositif

La CPTS Mulhouse Agglomération n'a pas vocation à gérer le Prado sur le long terme. Comme évoqué dans leur courrier, le GHRMSA serait d'accord pour le reprendre complètement, en utilisant directement Entr'actes, à certaines conditions :

- Que le financement de l'interopérabilité des outils numériques et de la mobilisation des ressources humaines liées soient prises en charges
- Que le coût de la licence Entr'actes soit financé
- Qu'une solution soit trouvée pour couvrir tout le territoire du GHRMSA avec le même dispositif

ORGANISER DES SOIRÉES DE PRÉSENTATION THÉMATIQUE ABORDANT UN CAS D'USAGE ET LE RECOURS AUX OUTILS NUMERIQUES

Résultat à obtenir :

- Action 10 : dates des soirées précisant les thématiques abordées et le nombre de participants.
- Soirée n°1: table ronde « Ressources et relais en cas de difficultés d'allaitement chez vos patientes »

La première soirée de présentation thématique a eu lieu le 15 juin 2023, au Centre Sportif Régional Alsace à Mulhouse.

Elle abordait la thématique de l'allaitement maternel et a rassemblé près de 40 participants.

Sous forme d'une table ronde, animée par Nora Bounadja, sage-femme libérale et co-responsable de la commission PEA, divers professionnels de santé (orthophoniste, kiné, ostéopathe, sage-femme, diététicienne...), dont des membres très actifs de la CPTS MA, se sont succédé pour présenter leurs compétences et expertises dans le champ de l'allaitement. Les outils numériques Parceo et Entr'Actes ont également été abordés, comme facilitateurs de la coordination de la prise en charge des patientes. Les présentations ont été suivies d'échanges nourris avec la salle, sous forme de questions-réponses, ensuite poursuivis de manière conviviale autour d'un buffet dînatoire.









Nous avons reçu des avis très positifs sur cette soirée, autant de la part des participants que des intervenants, dont c'était, pour certain, leur première intervention devant un public.

Soirée n°2 : « Les troubles du neurodéveloppement (TND) de l'enfant de 0 à 3 ans : mieux repérer pour intervenir plus tôt »

La deuxième soirée de présentation thématique a eu lieu le 09 novembre 2023, au Centre Sportif Régional Alsace à Mulhouse.

Elle avait pour thématique « Les troubles du neurodéveloppement (TND) de l'enfant de 0 à 3 ans : mieux repérer pour intervenir plus tôt ». Une cinquantaine de professionnels de santé étaient présents.

Cette soirée autour du repérage précoce des TND et de l'orientation des enfants à risque avait pour objectif de permettre aux professionnels de santé de :

- Pouvoir repérer les écarts inhabituels de développement chez les 0 3 ans
- Identifier vers qui orienter
- Définir quelles interventions précoces peuvent être proposées, pour améliorer significativement la qualité de vie de l'enfant
- S'informer sur les ressources pédagogiques et outils sur lesquels il est possible de s'appuyer
- Echanger avec des professionnels de santé autour de leurs pratiques

En première partie, l'intervention conjointe du Dr Levêque-Kubler (médecin coordinateur de la PCO), de Mme Fonne (psychologue CAMSP) et du Dr Blanchard (neuropédiatre au CAMSP) a permis de faire le point sur :

- Les éléments suspects de TND dans le développement de l'enfant
- Les outils pour mieux repérer les écarts de développement
- Où adresser et orienter ? Et ensuite ?
- Les bonnes pratiques et les interventions précoces, en attente du diagnostic.

En seconde partie, Le Dr Alina KOZIK, pédopsychiatre a présenté une synthèse des connaissances actuelles sur les TND du point de vue du psychiatre. Différents professionnels de santé, principalement libéraux, ont pu présenter leur champ d'intervention dans le domaine des TND: Mme Ermisse, Ostéopathe libérale; M. Ramjeet, kinésithérapeute et ostéopathe; Mme Ott, orthophoniste libérale; M. Pillot, neuropsychologue; Mme Guillosson, psychomotricienne; Mme Winterholer, diététicienne nutritionniste; Mme Fonne, psychologue au CAMSP; la conclusion générale revenant au Dr Alina KOZIK.

La soirée a également permis une présentation des outils PARCEO et Entr'Actes.

Les échanges se sont poursuivis longtemps autour du buffet dînatoire, témoignant de l'intérêt des professionnels de santé pour cette thématique.







RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DES BESOINS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS L'OBJECTIF DE DÉFINIR UN PARCOURS PLURIPROFESSIONNEL SUR LA PÉRINATALITÉ O<u>U LA SANTÉ DE L'ENFANT</u>

Résultat à obtenir :

• Action 11: présentation de l'état des lieux avec proposition d'un parcours pluriprofessionnel sur 1 ou plusieurs thèmes.

La réflexion sur la pertinence du parcours à définir s'est appuyée principalement sur trois aspects :

- Des études publiées
- Des observations de terrain des professionnels
- Une analyse des ressources disponibles sur le territoire

L'état des lieux a permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- Les indicateurs de santé des enfants (habitudes alimentaires, sédentarité, hygiène dentaire, obésité et surpoids...) à Mulhouse et plus largement dans l'agglomération sont défavorables par rapport au reste de l'Alsace
- Le contexte médical et paramédical est sous tension sur notre territoire
- Mais l'environnement est propice à l'innovation et à l'action

Ce travail a permis de dégager des axes d'approche et de proposer un thème de parcours s'appuyant sur des éléments concrets : les troubles nutritionnels chez l'enfant. C'est en effet une thématique qui préoccupe les professionnels de santé et qui touche de nombreux enfants sur notre territoire.

L'état des lieux ainsi que des pistes concernant la proposition de parcours se trouvent en annexe 20.

PARTICIPER AU CAHIER DES CHARGES DE LA MAISON DES "1 000 PREMIERS JOURS", DANS LE CADRE DES TRAVAUX INITIÉS PAR LA VILLE DE MULHOUSE ET LES PARTENAIRES (DONT LA CAF)

Résultat à obtenir :

• Action 12 : compte rendu des réunions du groupe périnatalité du CLS.

Dans le cadre de son Contrat Local de Santé de troisième génération (CLS III), la Ville de Mulhouse porte le projet d'une Maison des 1000 Premiers Jours. Lors de chaque réunion, la CPTS MA est représentée par un membre de l'équipe administrative ainsi que par un ou deux professionnels de santé de la commission PEA. L'objectif de cette participation est de pouvoir porter la voix des libéraux et de s'assurer que le projet corresponde bien à leurs attentes.

3 réunions ont eu lieu :

Date des réunions	Ordre du jour	Membres de la CPTS MA présents
24/01/2023	 Rappel du contexte du GT Validation des objectifs Approfondissement des missions de la Maison des 1000 premiers jours Les modalités pratiques 	 Mme BLOCH, sage-femme libérale, membre commission PEA Dr CHAMPENIER, CPTS MA Mme DUMAS, ostéopathe libérale, membre commission PEA
02/03/2023	 Rappel des objectifs Approfondissement des missions de la Maison des 1000 premiers jours de Mulhouse Les modalités pratiques 	 Mme BLOCH, sage-femme libérale, membre commission PEA Mme DUMAS, ostéopathe libérale, membre commission PEA
16/06/2023	 Présentation de la fiche action du CLS Travaux en groupe : Rédaction de la fiche de poste du futur coordinateur de la Maison des 1000 Premiers Jours Structuration des futurs services 	 Mme BLOCH, sage-femme libérale, membre commission PEA Dr CHAMPENIER, CPTS MA Mme DUMAS, ostéopathe libérale, membre commission PEA Mme LE METAYER, CPTS MA

Chacune des réunions est venue enrichir le projet, dont la trame se trouve en **annexe 21**. Une ébauche de fiche de poste de coordinateur a également été travaillée (disponible en **annexe 22** également).

Le groupe, qui se transformera à terme en comité de pilotage du dispositif, sera relancé en 2024 par la Ville de Mulhouse.

6. Indicateurs contractuels

Indicateurs	Part variable	Pièces justificatives concernant l'indicateur	Objectif N+1
Organiser le suivi médical (médecin ou sage- femme) dans les 7 jours suivants la sortie de la maternité (substitution par la CPTS au dispositif Prado maternité)	10 000	Description de l'organisation	1
Sur la périnatalité, enfance, adolescence : Organiser des soirées de présentation thématique abordant un cas d'usage et le recours aux outils numériques	4 000	Dates des soirées précisant les thématiques abordées et le nombre de participants	2 soirées
Sur la périnatalité, enfance, adolescence : Réaliser un état des lieux des besoins des professionnels de santé dans l'objectif de définir un parcours pluriprofessionnel sur la périnatalité ou la santé de l'enfant.	4 000	Présentation de l'état des lieux avec proposition d'un parcours pluriprofessionnel sur 1 ou plusieurs thèmes	1
Participer au cahier des charges de la Maison des "1 000 premiers jours", dans le cadre des travaux initiés par la Ville de Mulhouse et les partenaires (dont la CAF)	4 000	CR des réunions du groupe périnatalité du CLS	1

7. Eléments permettant d'apprécier l'atteinte des objectifs

Indicateurs	Degré d'atteinte
Organiser le suivi médical (médecin ou sage-femme) dans les 7 jours suivants la sortie de la maternité (substitution par la CPTS au dispositif Prado maternité)	100%
Sur la périnatalité, enfance, adolescence : Organiser des soirées de présentation thématique abordant un cas d'usage et le recours aux outils numériques	100%
Sur la périnatalité, enfance, adolescence : Réaliser un état des lieux des besoins des professionnels de santé dans l'objectif de définir un parcours pluriprofessionnel sur la périnatalité ou la santé de l'enfant.	100%
Participer au cahier des charges de la Maison des "1 000 premiers jours", dans le cadre des travaux initiés par la Ville de Mulhouse et les partenaires (dont la CAF)	100%